



**PERROT DUVAL HOLDING S.A., Genève**

**Convocation**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

**l'Assemblée générale ordinaire**

le jeudi 22 septembre 2016, à 11h00, à l'Hôtel Beau-Rivage, à Genève.

**Ordre du jour:**

**1. Approbation du rapport de gestion 2015/2016**

Proposition: Approbation

**2. Comptes 2015/2016, comptes du groupe, rapport de rémunération et rapports de l'organe de révision**

Proposition: Approbation des comptes 2015/2016

Approbation des comptes du groupe 2015/2016

**3. Répartition du bénéfice au bilan 2015/2016**

Bénéfice reporté au 1<sup>er</sup> mai 2015

CHF 7'556'809

Résultat de l'exercice

CHF 316'984

Proposition: Report à nouveau

CHF 7'873'793

**4. Décharge au Conseil d'administration**

Proposition: Décharge

**5. Elections**

**5.1 Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration**

Proposition: Election nominative de MM. Nicolas Eichenberger, Roland Wartenweiler, Frédéric Potelle et Luca Bozzo au Conseil d'administration et, dans un vote séparé, de M. Nicolas Eichenberger à la Présidence du Conseil d'administration pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire

**5.2 Comité de Rémunérations**

Proposition: Election nominative de MM. Frédéric Potelle et Luca Bozzo au Comité de Rémunérations

**5.3 Représentant indépendant**

Proposition: Election de M. Pierre-Yves Cots, rue Ancienne 88, 1227 Carouge comme représentant indépendant pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

**5.4 Election de l'organe de révision**

Proposition: Election de KPMG, Neuchâtel, comme organe de révision des comptes statutaires et consolidés pour l'exercice 2016/17.

**6. Rémunérations**

**6.1 Conseil d'administration**

Proposition: Approbation du montant brut global maximal de CHF 100'000 pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2016 à l'Assemblée générale ordinaire 2017.

**6.2 Direction du Groupe**

Proposition: Approbation du montant brut global maximal de CHF 400'000 pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2016 à l'Assemblée générale ordinaire 2017.

**7. Divers**

Le bilan et le compte de résultat pour l'exercice 2015/2016, le rapport de l'organe de révision et le rapport du Conseil d'administration sont, dès le 25 août 2016, à la disposition des actionnaires au siège de la société (rue de Candolle 16, 1205 Genève), ainsi qu'à l'adresse internet [www.perrotduval.com](http://www.perrotduval.com).

Pour assister à cette Assemblée générale, Mesdames et Messieurs les actionnaires devront se munir soit de leur(s) action(s), soit d'un certificat de blocage, soit d'une carte d'admission qui leur sera délivrée jusqu'au 16 septembre 2016 sur remise de leurs titres ou d'un certificat de dépôt, par l'UBS SA. Les frais de délivrance de l'UBS SA pour cette carte d'admission sont pris en charge par Perrot Duval Holding SA.

Selon l'art. 11 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse du 20 novembre 2013 (ORAb), la représentation des actionnaires par un organe de la société ou par un dépositaire n'est plus autorisée depuis le 1er janvier 2014. Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée générale ont la possibilité de conférer leurs pouvoirs au représentant légal, à un autre actionnaire ou au représentant indépendant selon l'art. 8 ORAb, M. Pierre-Yves Cots, rue Ancienne 88, 1227 Carouge ([py.cots@cofida.ch](mailto:py.cots@cofida.ch)). La délégation des pouvoirs et les instructions de vote doivent être écrites; si le représentant ne reçoit aucune instruction ou s'il reçoit des instructions imprécises, il s'abstiendra (art. 10 al. 2 ORAb).

Genève, le 25 août 2016

Le Conseil d'administration